

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	40 (1990)
Heft:	4
Artikel:	En marge du Sonderbund : une correspondance inédite entre le prince Charles de Linange et le professeur genevois Jean-Jacques Caton Chenevière
Autor:	Chenevière, Marc
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-81043

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN MARGE DU SONDERBUND.
UNE CORRESPONDANCE INÉDITE ENTRE LE PRINCE
CHARLES DE LINANGE ET LE PROFESSEUR GENEVOIS
JEAN-JACQUES CATON CHENEVIÈRE

Par MARC CHENEVIÈRE

Parmi de vieux papiers de famille en notre possession, se trouve un échange de lettres, datant de septembre 1847, entre le prince Charles de Linange, demi-frère de la reine Victoria, et le professeur Jean-Jacques Caton Chenevière, correspondance fort révélatrice de l'état d'esprit régnant dans quelques familles genevoises à propos du Sonderbund, de la révision du Pacte et surtout de l'intervention des Puissances.

Le prince de Linange (nom parfois francisé dès les XVI^e–XVII^e siècles des Leiningen¹) était d'ancienne souche germanique. Ses ancêtres s'étaient établis, au Moyen Age, sur la rive gauche du Rhin. En 1779, les Leiningen, de comtes qu'ils étaient, devinrent princes par la grâce de l'empereur Joseph II.

Lors du traité de Lunéville, en 1801, les Leiningen furent privés par Napoléon de leurs possessions traditionnelles mais reçurent, dès 1803, diverses compensations sous forme de charges ou de terres pour la plupart sécularisées aux dépens de l'Eglise catholique romaine en Allemagne centrale. La principauté, jusqu'alors souveraine, fut médiatisée en 1806 et soumise, par tranches successives, à l'autorité du grand-duc de Bade d'abord, puis du roi de Bavière et du grand-duc de Hesse.

Le prince Charles, qui nous occupe ici, était né le 12 septembre 1804; il avait succédé à son père, décédé, le 2 juillet 1814 et fut déclaré majeur le 12 septembre 1824. Il était membre influent de divers conseils, en Bavière, en Bade et en Hesse notamment. Durant quelques mois de 1848, il fut même président du ministère du Reich, lors de la suppléance exercée par le libéral et populaire archiduc Jean, devenu administrateur général de l'Empire après la fuite de l'empereur Ferdinand IV, provoquée par les troubles de mars à Vienne et par la chute de Metternich, ceci avant la désignation de son successeur en la personne de François-Joseph I^r, à la fin de la même année. Le prince Charles exerçait également de hautes fonctions militaires en Bavière.

Sa mère, née princesse de Saxe-Cobourg, s'était remariée en 1818 avec le duc de Kent, fils du roi Georges III d'Angleterre, dont elle eut une fille, la future reine Victoria. Le prince Charles était donc le demi-frère de la grande souveraine, ce qui explique, sans doute, le rôle politique qu'il semble avoir joué des deux côtés de la Manche.

Le duc de Kent² s'intéressa beaucoup à son beau-fils; il l'envoya, entre 1816 et 1826, poursuivre ses études à Genève dont il avait gardé le meilleur souvenir et où Charles

1 *Genealogische Geschichte des uradeligen, reichsgräflichen und Reichsfürstlichen standesherrlichen, erlauchten Hauses Leiningen und Leiningen-Westerburg nach archivalischen Handschriften und gedrückten Quellen bearbeitet von Dr. ED. BRUCKMEIER.* Braunschweig, Verlag von Richard Sattler, 1890.

2 Selon FRANÇOIS RUCHON, *Histoire de la Franc-Maçonnerie genevoise*, Genève, éditions Atar, 1935, le duc de Kent, né le 2 novembre 1767, quatrième fils du roi Georges III, avait reçu son

vécut chez les Gabriel Cramer-Audéoud³. Le prince Charles expédia à son tour ses deux fils dans notre ville, vers 1840, en compagnie de leur mère, la princesse Mary, pour y parfaire leur éducation. Dans une lettre du 20 octobre 1846, le prince remercie Jean-Jacques Caton Chenevière des bonnes nouvelles qu'il lui donne des siens, lesquels n'ont pas eu à souffrir des graves troubles qui ont accompagné la Révolution radicale d'octobre 1846.

Les rapports étaient fort étroits, voire familiers, entre les Linange et les Chenevière. Nous possédons deux lettres importantes du prince Charles, deux du prince héritier montrant que Jean-Jacques Caton Chenevière s'en occupa activement à Genève, cité que le jeune homme considérait comme sa « seconde patrie », et seize, très affectueuses, de la princesse Mary, adressées tantôt à Jean-Jacques Caton Chenevière, tantôt à sa belle-fille, M^{me} Charles Chenevière-Audéoud, sans oublier une belle miniature représentant l'épouse du prince Charles et divers meubles donnés par elle. Nous ignorons en revanche les origines exactes de cette amitié.

Jean-Jacques Caton Chenevière, lui-même fils de pasteur, vécut de 1783 à 1871. De 1817 à 1865, il fut professeur de dogmatique à l'Université de Genève dont il assuma à trois reprises le rectorat. Auteur de nombreux livres et opuscules qui débordaient largement le cadre de la théologie, il entretint de surcroît une vaste correspondance avec des personnalités du monde entier appartenant aux milieux les plus divers, allant du simple fidèle à des princes régnants. Sur le plan de la pensée, c'était un libéral, en religion, où il représentait encore les traditions modérées du XVIII^e siècle, comme en politique.

Il s'est battu, de ce fait, contre les calvinistes orthodoxes du mouvement du Réveil, puis contre les ultra-libéraux de la seconde moitié du XIX^e siècle et contre les catholiques qu'on pourrait qualifier aujourd'hui d'« intégristes ». En revanche, il soutenait d'excellentes relations avec des catholiques libéraux, tels le fameux archevêque de Tarente.

En politique, notre pasteur fit partie, en été 1814, du groupe de personnalités libérales qui envoya, en vain, une adresse au gouvernement genevois provisoire, sollicitant un délai pour l'examen du projet de nouvelle constitution, jugé trop réactionnaire par de nombreux universitaires. Etienne Dumont en fut l'auteur mais le texte est écrit de la main de Jean-Jacques Caton Chenevière⁴.

Ce dernier s'est élevé, également, à maintes reprises, contre les autorités conservatrices protestantes du temps de la Restauration genevoise, auxquelles il reprochait surtout leur complaisance excessive envers les catholiques conservateurs suisses, et cela, notamment, au moment de l'appel des jésuites par Lucerne et de la création du Sonderbund. De plus, il se plaignait amèrement du soutien insuffisant que ces mêmes magistrats apportaient à l'Eglise protestante officielle de Genève face à un catholicisme local très militant, inspiré à l'origine par le curé Vuarin, et au Réveil, dont plusieurs de ces « réactionnaires » étaient proches.

Plus tard, dès 1853, il retournera ses batteries et s'en prendra avec violence aux radicaux genevois du style James Fazy pour lequel il avait d'abord manifesté de la

éducation militaire d'un genevois, Jacob de Budé, général au service de Sa Majesté Britannique. Il vint en 1787 à Genève où il séjourna environ deux ans. A cette occasion, il fut « initié », le 5 août 1789, dans la loge maçonnique l'Union où il obtint le grade de « maître » le 4 novembre. Il quitta Genève à fin janvier 1790 et devint, en novembre 1813, chef de la grande loge ancienne d'Angleterre, à la place du duc d'Atholl.

³ Voir *Une famille genevoise, les Cramer*, par LUCIEN CRAMER. Genève, Librairie E. Droz, 1952.

⁴ Voir FRANÇOIS RUCHON, *Histoire politique de Genève 1813-1907*. Genève, Jullien, 1953, et W. RAPPARD, *Avènement de la démocratie moderne à Genève 1814-1847*. Genève, Jullien, 1942.

compréhension; il les accusera alors de saper les institutions les plus vénérables de la Rome protestante et de ménager exagérément à leur tour l'électorat catholique du canton.

Bref, une vie bien remplie⁵, assez agitée puisqu'il faut y ajouter des coups d'éclat, telle la célébration illégale du Jeûne protestant genevois, «l'ancien Jeûne», en 1837.

C'est de l'époque troublée à tous points de vue qui précéda la guerre du Sonderbund, soit de la fin de l'été 1847, que date cette intéressante correspondance entre le prince de Linange et le professeur Jean-Jacques Caton Chenevière.

Au moment de la suspension de la session de la Diète, Jean-Jacques Caton Chenevière reçut une lettre significative du prince datée du 6 septembre. Ce dernier avait déjà utilisé en 1845 un rapport expliquant la crise ecclésiastique vaudoise qu'il avait fait demander au professeur par la princesse Mary. Il avait communiqué de son côté à Jean-Jacques Caton Chenevière, dans une missive datée du 20 octobre 1846, un jugement sévère sur le comportement du gouvernement conservateur genevois à l'époque de la Révolution radicale du 6 octobre 1846. En voici le contenu, non corrigé en matière d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. Le prince faisait, en effet, l'effort d'écrire en français bien qu'il ne possédât pas entièrement notre langue:

Tölz (?) le 20^e X 46

Mon chère Monsieur Chenevière,

C'est bien aimable de vôtre part d'avoir bien voulu m'informer par votre lettre du 11 sur les tristes événements qui ont eu lieu à Genève dernièrement, en éloignant toute inquiétude sur le sort de la Princesse et de mes enfants. En même temps, je suis bien heureux de pouvoir vous féliciter de ce que M^r votre fils⁶ a échappé à un danger qui paraît avoir été bien imminent.

En ce qui concerne l'événement même, je vous avoue franchement que je n'ai pas la moindre idée comment un gouvernement républicain peut faire tirer le canon sur des citoyens et sur une partie de la ville, même dans un cas bien plus urgent que celui-ci me paraît avoir été. C'est bien triste de voir des choses pareilles surtout dans un pays dont la seule force consiste dans sa vertu politique et dans son union. L'état de la Suisse est très grave dans le point de vue européen. D'un côté, ni la France ni l'Allemagne souffriront qu'un pays qui est d'une si haute importance à cause de sa position géographique devienne en proie à l'anarchie, d'un autre côté une intervention est presqu'impossible sans risquer une guerre générale, surtout depuis que les mariages espagnols ont dérangé l'entente cordiale. Permettez-moi encore une observation (en mauvais français): une mesure politique peut être parfaitement juste et correcte en théorie, et cependant très pernicieuse si on l'exécute. Par exemple, l'alliance de la France absolue avant la révolution avec les colonies révoltées en Amérique, et celle d'une république dont l'existence est basée sur les lumières, le protestantisme et la liberté en général, avec des cantons où règnent les jésuites, et certainement pas les lumières.

5 Il n'existe aucun ouvrage consacré à Jean-Jacques Caton Chenevière. Le texte le plus important (120 pages) figure dans une notice de 181 pages au total, dactylographiées puis ronéotypées, destinée aux membres et aux amis de la famille Chenevière et qui a vu le jour en 1981, à l'occasion du 350^e anniversaire de l'accession de cette famille à la bourgeoisie genevoise. Le chapitre traitant de la vie et de la correspondance de J.-J. C. Chenevière a été rédigé par l'auteur de ces lignes qui détient l'essentiel des archives laissées par J.-J. C. Chenevière.

6 Il s'agit d'Arthur, qui avait combattu dans les rangs des troupes gouvernementales lors de l'insurrection radicale du 6 octobre 1846, futur président du Conseil d'Etat et conseiller national genevois du Parti démocratique (conservateur protestant).

En vous réitérant mes remerciemens pour vôtre aimable lettre, j'y joins l'expression de ma plus haute considération avec laquelle je me nomme, mon chère Monsieur Chenevière.

Votre très dévoué serviteur, Charles Pr de Linange

En septembre 1847, le prince se fait pressant. Sa lettre, précédée de la mention «confidentielle», et écrite d'Edimbourg, a le contenu suivant (nous respectons, là aussi, l'orthographe, la grammaire et la syntaxe utilisées dans le texte original).

Confidentielle.

Edimbourg le 6 septembre 47

Mon chère Monsieur Chenevière,

C'est bien indiscret de ma part, ne vous ayant pas même remercié pour votre aimable lettre, qui m'a beaucoup intéressé, si je vous demande encore de me donner des nouvelles sur l'état des choses en Suisse. Mais c'est probable que le gouvernement de la Reine prisse quelques mesures importantes à l'égard de la Suisse et j'aimerais pouvoir mettre sous les yeux du Prince Albert et Lord Palmerston l'opinion d'un Suisse même, et d'un Suisse éclairé, sur l'état politique actuel de la Suisse, de ce qu'il en arrivera, et quels seraient les moyens pour garantir la Suisse de l'anarchie qui semble la menacer. Je sais que vous appartenez au parti libéral très accentué, mais j'ai grande confiance dans vos lumières, et si j'ose le dire, dans votre probité politique. Si vous vous trouvez disposé à m'écrire, je vous prie de m'adresser à Munich et au plus tôt possible [M. Ch. souligné par le prince].

Je viens de quitter la Reine ce matin, tout à fait dans le nord de l'Ecosse, pour me rendre en toute hâte à Munich où le Roi a convoqué les Etats pour une session extraordinaire⁷. C'est pour moi une petite évasion de près de 500 lieues. J'espère revoir mon fils après-demain à Londres ou à Ostende. Il arrive en Angleterre avec ma mère.

Les affaires d'Italie se compliquent d'une manière grave.

L'Angleterre soutiendra le Pape. L'Angleterre!!

Je vous prie d'accepter l'assurance de ma plus parfaite considération et sincère amitié avec laquelle je me nomme, mon chère Monsieur Chenevière,

Votre très dévoué

Charles Pr de Linange.

La réponse de Jean-Jacques Caton Chenevière, datée du 14 septembre 1847, figure aujourd'hui dans les archives du prince Albert, époux de la reine Victoria, au château de Windsor⁸.

Professor Chenevière to Prince Leiningen.

Monseigneur,

Je vais répondre à la question que Votre Altesse m'adresse sur l'état actuel de la Suisse. Je suis libéral progressif, mais je respecte la légalité, je me courbe devant la loi comme un Anglais.

⁷ [M. Ch.] Le prince était alors président de la Chambre des Conseils d'Empire en Bavière.

⁸ Grâce à l'obligeance de notre ancien ambassadeur à Londres, M. Claude Caillat, et à celle de son premier secrétaire, M. Benoît Junod, que nous tenons à remercier ici, nous en possédons la photocopie ainsi que celle de la lettre suivante de Cramer.

Je suis en relation avec les principaux chefs de la Suisse⁹, je connais leurs projets, et je puis assurer V.A. qu'ils ont trop d'esprit pour viser à l'anarchie, et qu'ils sont convaincus qu'il n'y a que la modération qui soit viable. V.A. peut voir la différence qui existe entre la marche des Cantons ultramontains et réactionnaires, et celle des Cantons libéraux. Voyez les amendes, l'exil, la prison, les vexations de tout genre en Valais, à Fribourg, à Lucerne, et la douceur qui a présidé aux décisions des autres Cantons. La grande masse des Suisses veut la paix et l'ordre. La Diète a procédé, ce me semble, avec sagesse, avec lenteur, elle donne aux populations le temps de se reconnaître, et d'influer sur les meneurs. Ceux-ci sont obligés de convoquer les landsgemeinde, c'est un pas; les premières impressions leur seront favorables, parce qu'on les entretiendra des dangers de la patrie et de la religion; mais quand ils verront plus des trois quarts de la Suisse décidés à faire prévaloir la loi, ils céderont. Soyez assuré, Monseigneur, que l'on ne songe nullement à faire une Suisse unitaire, mais à donner un peu plus de force au gouvernement central, que l'on composera de deux Chambres, l'une représentant les Cantons, l'autre les populations, et ce sera le moyen de terminer tout à l'amiable. Les chefs actuels ne songent nullement à faire de la propagande¹⁰; ils respecteront les décisions des Princes, et se contenteront de la part de liberté qu'ils donneront à leurs peuples. Ils sont d'accord avec plusieurs Princes de l'Italie, par l'intermédiaire des Ambassadeurs, ils se sont engagés à ne pas sortir de leurs limites, et à cheminer avec ordre et avec calme.

Il est vraisemblable que des événements sérieux se préparent en Italie; il paraît que le gouvernement de Sa Majesté, la reine de la Grande Bretagne, se dispose à soutenir le Pape, temporellement parlant, contre la catholique Autriche. Notre siècle est appelé à voir d'étranges contrastes. De quelque part que vienne l'ordre et la liberté sage, je les saluerai de toute mon âme; et si l'Angleterre nous fait ce beau présent, qu'elle soit bénie! Il est étonnant de voir la France, depuis la révolution de juillet, tendre la main à l'Autriche, oublier son amour de liberté et se liquer dans quel but? Je crois qu'elle se trompe grandement, et je prie Dieu qu'elle n'ait pas à se repentir de la politique chancelante de Monsieur Guizot. Si je suis bien informé, les esprits s'exaltent et s'irritent en France; je fais des voeux sincères pour la stabilité de la monarchie, mais elle doit prendre garde de blesser les sympathies et les vœux des masses. Dieu veuille mettre sa puissante main dans la balance et inspirer aux chefs de l'Angleterre les moyens d'atteindre le but de paix et d'ordre, après lequel soupirent tous les hommes honnêtes.

Je comprends que dans l'éloignement on ait des inquiétudes sur la Suisse, quand on lit les journaux dirigés par des membres des gouvernements déchus; mais j'affirme à V.A. qu'ils calomnient le pays, et que la passion des rédacteurs prend le pas sur leurs intérêts et sur le noble amour de la patrie.

Je regrette, Monseigneur, que mon départ pour le Midi de la France ne me permette pas d'entrer dans de plus grands développements et de vous parler avec un peu de détails des dispositions de MM Furrer de Zürich et Druey de Vaud¹¹. Ces Messieurs veulent l'ordre et la paix; la Diète est ajournée au 18 octobre; d'ici là, les yeux peuvent s'ouvrir et se préparer un dénouement pacifique. Je prie Votre Altesse d'excuser la promptitude avec laquelle cette lettre a été écrite, et de croire qu'elle renferme ce que je crois vrai, en conservant du sang-froid, de l'impartialité, et un amour vrai du pays.

9 [M.Ch.] Sous-entendu de la Suisse libérale-radicale.

10 [M.Ch.] Sous-entendu en dehors de la Suisse.

11 [M.Ch.] Le professeur Chenevière était en étroite relation épistolaire avec ce dernier. Cette correspondance a été publiée dans la *Revue historique vaudoise* (1984) par les soins du professeur BERNARD REYMOND.

J'ai l'honneur, Monseigneur, de présenter à Votre Altesse mes respects et mon dévouement

Chenevière Prof.

Genève 14 septembre 1847

On le voit, Jean-Jacques Caton Chenevière avait fort bien compris les inquiétudes du prince et, par conséquent, du gouvernement anglais concernant, entre autres, le comportement éventuellement excessif des chefs radicaux-libéraux helvétiques. Il s'applique donc à les dissiper en dressant un tableau, qu'on doit juger aujourd'hui trop optimiste, voire quelque peu manichéen, de la situation en Suisse. Jean-Jacques Caton Chenevière voyait plus juste pour la France!

Parallèlement, le prince demanda aussi son avis à l'ancien syndic Auguste Cramer, conservateur-libéral de la tendance Rigaud. La réponse de Cramer, plus nuancée, figure également dans les archives du prince Albert, à Windsor. En voici la reproduction intégrale.

Genève, 17 septembre 1847

*A Son Altesse Sérénissime
Le Prince De Leiningen*

Monseigneur,

Vous m'avez fait l'honneur de me questionner sur la situation politique de la Suisse; quoique je ne sache guère plus que tout le monde sur un pays où les affaires d'Etat se traitent publiquement, j'essaierai de répondre à la confiance que vous voulez bien me témoigner.

La Diète dans la session qui vient de s'arrêter le 9 septembre, n'a pas fait éclater la guerre civile, ainsi qu'on pouvait le craindre; mais cette session n'est pas close, elle est interrompue pour six semaines et reprendra le 18 octobre. Une majorité de douze et deux demies voix s'est consolidée dans le sens radical; on a déclaré l'alliance des sept cantons (Sonderbund) contraire au Pacte fédéral et dissoute, en rendant ces cantons responsables de l'exécution de l'arrêté de dissolution. On a intercepté, par arrêté, les approvisionnements d'armes et de munitions qu'ils tiraient de l'étranger au travers du territoire de leurs Etats, on a rayé de l'Etat-Major des troupes fédérales les officiers au service du Sonderbund qui ne se dégageraient pas sur le champ de ce lien. Ces mesures semblent une conséquence nécessaire de l'arrêté qui déclare le Sonderbund contraire au Pacte fédéral; mais elles supposent l'état de guerre comme déjà existant et ont irrité fortement des confédérés qui l'étaient déjà.

De l'autre côté, si les députés qui formaient la majorité en diète avaient trouvé les populations de leur canton assez montées pour une attaque contre les sept Cantons ou du moins contre les deux ou trois où ils supposaient la meilleure chance, nul doute qu'ils n'eussent commandé sur le champ un armement dans ce but. Mais le parti de la guerre ne s'est pas trouvé le plus nombreux dans ce moment, le bon sens populaire a compris qu'une attaque par la force ne terminerait rien et ne remplacerait point l'effet de la persuasion. La chance de guerre civile s'éloignait donc et le parti radical en était à chercher des voies de conciliation quand les événemens d'Italie sont venus depuis quinze jours ranimer l'esprit de conquête. Si ces mouvements s'arrêtent, on s'arrête aussi en Suisse. Ce ne sera pas le retour à la paix; l'excitation du principe radical d'un côté, les espérances qu'il fonde sur une conflagration future en France et en Allemagne; d'autre

part l'opposition opiniâtre des Cantons du Sonderbund contre les changemens au Pacte nous promettent de longues discordes. La querelle religieuse est grave; il ne peut y avoir d'union politique en Suisse que par l'indépendance confessionnelle des Cantons; or, le respect des droits confessionnels a été violé en 1842 par l'intervention de la Diète dans la suppression des couvents d'Argovie. Que cette suppression fut bonne ou mauvaise en soi, il n'importe, les protestans n'auraient pas dû s'en mêler, c'est un tort politique grave que nous avons eu; l'introduction des Jésuites à Lucerne n'en a été que la représaille. Mais ce point là, comme la plupart de nos autres sujets de querelle, ne peut être discuté qu'entre nous et aplani par nous; une intervention étrangère n'y fera aucun bien; l'effet sera même contraire, à juger par celui que produisent depuis trois mois les conseils et les notes diplomatiques adressés à la Suisse. Si les Puissances parviennent à fonder la tranquillité en Italie, et si elle n'est pas troublée en France, cette influence réagira sur le champ chez nous, elle fera poser les armes, et le tems commencera son œuvre calmante.

Entre les causes qui prolongeront l'agitation en Suisse, il faut mentionner la revision du Pacte fédéral; mais cette revision est inévitable, et je suis persuadé que plusieurs questions irritantes trouveront sur ce terrain une solution heureuse. Sans doute une tendance plus libérale qu'en 1815 prévaudra dans cette revision; mais l'esprit Cantonal, les intérêts, les traditions historiques Cantonaux seront toujours si prépondérants qu'on n'a point à craindre que l'individualité des plus petits Etats soit étouffée, l'expérience des essais faits au commencement de ce siècle justifie cette assertion. Qu'on laisse poser sans objection dans un Pacte nouveau le système de deux Conseils pour l'exercice du pouvoir législatif fédéral; un Sénat, où la Confédération sera représentée par Cantons avec égalité de suffrages entre eux comme est la Diète actuelle; et un Grand Conseil où chaque Canton enverrait un nombre de députés proportionnel à la population; c'est l'utopie des novateurs fédéraux: si les attributions de ces corps et celles d'un pouvoir exécutif bien organisé sont pondérées convenablement, on aura, sous une forme à l'américaine, la même Suisse qu'autrefois et qu'aujourd'hui, soit à l'intérieur soit à l'extérieur, car l'esprit et les mœurs politiques du pays ne changeront guères. D'ailleurs on ne peut pas défendre indéfiniment le Pacte de 1815; il présentait déjà de grands défauts à la naissance, et trente trois ans écoulés dès lors ne l'ont pas amélioré, surtout depuis l'ère de 1830 qui a détruit successivement les gouvernemens Cantonaux aristocratiques avec lesquels ce Pacte était en symétrie.

Dans le nouveau, personne ne s'opposera à la garantie des droits confessionnels parce qu'on sent que c'est là qu'est le lieu de la paix pour la Suisse; par ce motif on n'ira point, quoiqu'on dise, jusqu'à l'expulsion matérielle des Jésuites; mais on fera proclamer par tous les Etats dans leurs constitutions respectives le principe de la liberté des cultes, et dès lors les Jésuites garderont leurs places comme tous les autres chrétiens par l'effet du droit commun. Cet exemple (plus ou moins mal choisi) indique mon vœu et mon espérance, c'est que les gouvernemens étrangers laissent reviser le Pacte fédéral en pleine liberté par le peuple suisse, au lieu d'insister sur des insinuations contraires qu'on a faites en dernier lieu en s'appuyant sur les délibérations du Congrès de Vienne, comme si les principes du droit d'intervention et la disposition des esprits à reconnaître ce droit n'avaient pas subi de profondes modifications depuis 1815.

Par cette abstention les Puissances contribueraient à un dénouement pacifique des affaires suisses. Lors même que nous avons un peu abusé de notre neutralité depuis vingt ans, il est bien à souhaiter qu'on ne s'en mêle de l'extérieur qu'avec bienveillance, qu'on ne vise pas trop à exercer une action diplomatique centrale sur la Confédération. Mieux vaudrait exercer celle de la persuasion sur les gouvernemens des Cantons influens pris à part, Zurich, Berne, Saint Gall, Tessin, Vaud par exemple. On ramènerait peut-être chez ces gouvernements des idées conservatrices en protégeant leurs intérêts de communica-

tions routières, d'approvisionnement. Pourquoi n'aborderait-on pas aussi les hommes influens du parti radical, MM Munzinger de Soleure, Escher de Zurich, Ochsenbein de Berne, Druey de Vaud, Fazy de Genève, en les rassurant sur la malveillance dont ils pensent se croire les objets à l'étranger? Eux seuls peuvent lutter maintenant contre des excès démagogiques, car les conservateurs ne reviendront pas aux affaires avec les constitutions Cantonales actuelles. Il est cependant quelques uns de ceux-ci dont les avis pourraient être bons, s'ils étaient disposés à les donner, pour éclairer sur l'état de la Suisse les amis loyaux et désintéressés de ce pays à l'étranger; j'indiquerai par exemple Mr Calame, secrétaire d'Etat actuel à Neuchâtel, Mr Mousson père, ancien Chancelier de la Confédération M. M. De Muralt, De Meyenbourg, Burckhardt, anciens bourgmestres de Zurich, de Schaffhouse et de Bale.

Je finis comme j'ai commencé, en reconnaissant que le mal est grand en Suisse, que le radicalisme règne dans la majorité des Cantons, que la guerre est dans les esprits; mais il y a un fond de bon sens, une habitude de lutte des partis qui permettent toujours d'espérer que les explosions funestes seront détournées ou différées; un pays de cette sorte doit être laissé à lui-même, et les gouvernemens étrangers réussiront toujours lorsqu'ils n'exercent sur lui qu'une action de patience et de bienveillance.

Agréez, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect

A. Cramer

Les événements ne devaient, en effet, pas aboutir à ce «dénouement pacifique» dont rêvait notre trisaïeul. La Diète, réunie à nouveau le 18 octobre, finit par décréter, le 4 novembre, de faire exécuter par la force sa décision de dissoudre le Sonderbund et d'expulser les jésuites.

On sait la suite: la guerre fut brève, fort heureusement, ce qui exclut toute médiation et à plus forte raison toute intervention militaire étrangère, la note commune des puissances étant arrivée à la Diète après la fin des hostilités. Il y eut certes une nouvelle tentative de pression extérieure au début de 1848; mais la double chute de Louis-Philippe en février à Paris et de Metternich en mars à Vienne y mit automatiquement fin.